



Concours Photos



RÈGLEMENT CONCOURS

PHOTO

Edition 2023

L'association des amis du Musée Léonie-Gardeau de Villefranche-de-Lonchat (24610) organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.

1- THÈME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « **Villefranche-de-Lonchat insolite** ».
Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

2- CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans.
Les photographes professionnels sont exclus du concours.
La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3 -DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 20 février au 6 mars 2023 inclus.
Les votes via les réseaux sociaux : du 7 au 20 mars cloturés le 20 mars 2023 inclus.
Les résultats seront annoncés entre le 27 mars et le 6 avril.

4- MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 3 photographies au maximum :

- sur papier photo brillant ou mat d'un format A5 ou A4, en couleur ou noir & blanc,
- **et** au format numérique JPEG 800 Dpi.

La photo ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos. Pas de photo panoramique. Pas de portrait ni personnes.

Les tirages devront être numérotés de 1 à 3 en fonction du nombre présenté au concours.
Ils devront indiquer au verso le nom éventuel de la photo et son lieu de prise de vue.

Pour les clichés sur papier, ils devront être déposés à l'accueil de la Mairie de Villefranche-de-Lonchat accompagnés du bulletin de participation.

Pour les clichés numériques, ils devront être envoyés à l'adresse mail suivante : musee.leoniegardeau@gmail.com, accompagnés du bulletin de participation .

Chaque participant devra, si ses photos sont retenues par le jury, fournir son fichier original en format JPEG 800 Dpi pour un éventuel agrandissement.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos.

Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de l'association des amis du musée et de la commune de Villefranche-de-Lonchat.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5- JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies. Sous la présidence de Monsieur le Maire de Villefranche-de-Lonchat, il sera composé des 7 membres du Comité directeur de l'association.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme et recueillir les votes du public qui aura lieu via les réseaux sociaux de l'association : Facebook, Instagram et Tik Tok.

Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les photographies seront jugées sur 4 aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Technique et intérêt artistique
- Le cumul des votes sur les réseaux sociaux

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours.

Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6- PRIX ET RÉCOMPENSES

Le concours est doté de lots de valeurs diverses.

Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés, lors d'une cérémonie de remise des prix.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 3 avril 2023.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

7 -INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique.

Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

.....

.....

TÉL. 05..... 06.....

ADRESSE COURRIEL@

DATE DE NAISSANCE .../... /....

JE SOUSSIGNÉ(E)

- SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE LEONIE-GARDEAU DE VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT DU 20 FEVRIER AU 6 MARS 2023 ;

- DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON RÈGLEMENT ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS ;

- AUTORISE L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE À UTILISER MES PHOTOGRAPHIES POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION OU TOUTE EXPOSITION ;

FAIT ÀLE

SIGNATURE DU CANDIDAT

Bulletin à retourner avec vos tirages à la Mairie de Villefranche-de-Lonchat (place de la liberté)
ou par courriel : musee.leoniegardeau@gmail.com

Au plus tard le samedi 19 février 2022 inclus.

